

ffgolf[®]

Ligue de Bretagne

VADE-MECUM 2018



SOMMAIRE

1. COORDONNEES DE LA LIGUE ET DES COMITES DEPARTEMENTAUX	page 2
2. <u>CALENDRIER REGIONAL AMATEUR 2018</u>	page 3
3. REGLEMENTS GENERAUX	page 5
3.1. REGLEMENT SPECIFIQUE DES EPREUVES ORGANISEES PAR LA LIGUE DE BRETAGNE	page 6
3.2. CAHIER DES CHARGES DES TROPHES SENIORS	page 10
3.3. MODALITES DE RETRIBUTION DES CLUBS	page 11
3.4. CATEGORIES D'AGE	page 12
4. REGLEMENTS DES PROMOTIONS INTER-REGIONALES	page 13
4.1. <u>PROMOTION U16 GARCONS</u>	page 14
4.2. <u>PROMOTION DAMES</u>	page 15
4.3. <u>PROMOTION MID-AMATEURS DAMES</u>	page 16
4.4. <u>PROMOTION SENIORS DAMES</u>	page 17
4.5. <u>PROMOTION MESSIEURS</u>	page 18
4.6. <u>PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS</u>	page 19
4.7. <u>PROMOTION SENIORS MESSIEURS</u>	page 20
5. CHAMPIONNATS DE BRETAGNE PAR EQUIPES	page 21
5.1. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DAMES D1</u>	page 22
5.2. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DAMES D2</u>	page 24
5.3. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS DAMES</u>	page 26
5.4. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE MESSIEURS D1</u>	page 28
5.5. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE MESSIEURS D2</u>	page 30
5.6. <u>QUALIFICATION PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS</u>	page 32
5.7. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS MESSIEURS D1</u>	page 34
5.8. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS MESSIEURS D2</u>	page 36
5.9. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS 2 MESSIEURS</u>	page 38
5.10. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DES GOLFS 9 TROUS</u>	page 40
6. CHAMPIONNATS DE BRETAGNE INDIVIDUEL	page 41
6.1. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DAMES ET MESSIEURS</u>	page 42
6.2. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS DAMES</u>	page 44
6.3. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS 1 MESSIEURS</u>	page 46
6.4. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS 2 MESSIEURS</u>	page 48
7. JEUNES	page 47
7.1. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE JEUNES</u>	page 48
7.2. MERITE INTER REGIONAL JEUNES	page 50
7.3. <u>CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PITCH AND PUTT U10</u>	page 51

COORDONNEES LIGUE DE BRETAGNE DE GOLF



LIGUE DE BRETAGNE DE GOLF
104 rue Eugène Pottier
35000 RENNES

Tél. 02 99 31 68 80
Email : ligue.bretagne.golf@wanadoo.fr
Site Internet : <http://liguebretagnegolf.org/>

Suivez-nous sur Twitter : @golfbretagne ou Facebook : @golffouest

Secrétariat : Lundi, Mercredi et Vendredi de 8 h à 16 h

COORDONNEES BANCAIRES LIGUE DE BRETAGNE DE GOLF

IBAN : FR76 3000 4024 8300 0107 4658 886

BIC : BNPAFRPPXXX

COORDONNEES DES COMITES DEPARTEMENTAUX

Comité Départemental du 22
Golf de Saint Samson
Route du Golf
22560 PLEUMEUR BODOU
Email : golfcd22@gmail.com

**

Comité Départemental du 29
Golf de Carantec
Rue François de Kergrist
29660 CARANTEC

Comité Départemental du 35
Ligue de Bretagne de Golf
104 rue Eugène Pottier
35000 RENNES
Email : golfcd35@gmail.com

**

Comité Départemental du 56
Golf de Val Quéven
Kerruisseau
56530 QUEVEN

CALENDRIER REGIONAL AMATEUR 2018

MARS		
17 et 18 mars	Trophée Dinard Golf	Dinard
24 et 25 mars	Championnat de Bretagne par équipes Dames D1	Cornouaille
24 et 25 mars	Championnat de Bretagne par équipes Dames D2	Cornouaille
27 et 28 mars	Trophée Seniors de Val Quéven	Val Quéven
29 mars	CAEF	Saint Cast
AVRIL		
31 mars et 1 ^{er} avril	Championnat de Bretagne par équipes Messieurs D1	Ploemeur
31 mars et 1 ^{er} avril	Championnat de Bretagne par équipes Messieurs D2	Odet
19 avril	CAEF	Les Ormes
19 et 20 avril	Trophée Seniors des Sables d'Or	Sables d'Or
21 et 22 avril	Grand Prix de Baden	Baden
28 et 29 avril	Promotion Messieurs	Rennes
MAI		
5 et 6 mai	Promotion Dames	Orléans Limère
6 mai	Qualification Promotion Mid-Amateurs Messieurs	Sables d'Or
11 et 12 mai	Grand Prix Jeunes de l'Odet	Odet
15 mai	Championnat de Bretagne Individuel Seniors Dames	La Freslonnière
15 mai	Championnat de Bretagne Individuel Seniors Messieurs	La Freslonnière
15 mai	Championnat de Bretagne Ind. Seniors 2 Messieurs	Rennes
19 et 20 mai	Grand Prix de l'Odet	Odet
24 mai	CAEF	Rochers Sévigné
26 et 27 mai	Championnat de Bretagne Individuel Jeunes	Dinard
JUIN		
1 ^{er} juin	Championnat de Bretagne par équipes Seniors 2 H	Les Ormes
1 ^{er} , 2 et 3 juin	Grand Prix de Rennes	Rennes
12 juin	Championnat de Bretagne par équipes Seniors Dames	Ajoncs d'Or
12 juin	Championnat de Bretagne par équipes Seniors H D1	Pléneuf Val André
12 juin	Championnat de Bretagne par équipes Seniors H D2	Bégard
16 et 17 juin	Promotion Mid Amateurs Dames	Saint Cast
23 et 24 juin	Promotion Mid Amateurs Messieurs	Sablé-Solesmes
26 et 27 juin	Trophée Seniors de Baden	Baden
28 juin	CAEF	Rhuys Kerver
JUILLET		
30 juin et 1 ^{er} juillet	Grand Prix de St Laurent	Saint Laurent
4 et 5 juillet	Trophée Seniors de St Laurent	Saint Laurent
10, 11 et 12 juillet	Finale Inter Régionale Jeunes	Sablé-Solesmes
14 et 15 juillet	Grand Prix de Val Quéven	Val Quéven
18 et 19 juillet	Promotion U16 Garçons	Rennes
18 et 19 juillet	Trophée Seniors des Ormes	Les Ormes
28 et 29 juillet	Grand Prix de Ploemeur	Ploemeur

AOUT		
11 au 15 août	Grand Prix de Bretagne	Dinard
18 et 19 août	Classic Mid-amateur	Saint Cast
23 et 24 août	Trophée Seniors de Cicé Blossac	Cicé Blossac
SEPTEMBRE		
1 ^{er} et 2 septembre	Championnat de Bretagne Individuel Messieurs et Dames	Ajoncs d'Or
6 et 7 septembre	Trophée Seniors de Ploemeur	Ploemeur
8 et 9 septembre	Grand Prix de Saint Malo	Saint Malo
8 et 9 septembre	Championnat de Bretagne par équipes des Golfs 9 trous	Rimaison
13 septembre	CAEF	Saint Samson
15 et 16 septembre	Promotion Seniors Messieurs	Tours Ardrée
15 et 16 septembre	Grand Prix Dames de La Freslonnière	La Freslonnière
2 et 3 octobre	Trophée Seniors de Saint Cast	Saint Cast
27 septembre	Finale CAEF	Odet
OCTOBRE		
6 et 7 octobre	Promotion Seniors Dames	Baugé
6 et 7 octobre	Grand Prix de Cicé Blossac	Cicé Blossac
16 et 17 octobre	Trophée Seniors de La Freslonnière	La Freslonnière
20 octobre	Championnat de Bretagne Pitch and Putt U10	Rennes
NOVEMBRE		
2 et 3 novembre	Grand Prix Jeunes de la Ligue	Pléneuf Val André

REGLEMENTS GENERAUX

3.1	Règlements spécifiques des épreuves organisées par la Ligue	page 6
3.2	Cahier des charges des Trophées seniors	page 10
3.3	Modalités de rétribution des Clubs	page 11
3.4	Catégories d'Age	page 12

REGLEMENT SPECIFIQUE DES EPREUVES ORGANISEES EXCLUSIVEMENT PAR LA LIGUE DE BRETAGNE

Ce Règlement spécifique, adapté aux Epreuves régionales organisées exclusivement par la Ligue de golf de Bretagne, complète la réglementation fédérale.

1 - PREAMBULE

Les épreuves organisées exclusivement par la Ligue de Bretagne se déroulent selon :

- Les Règlements généraux des épreuves fédérales qui sont publiés dans le Vade-mecum sportif de l'année en cours, ouvrage disponible sur le site de la ffgolf.
- Le présent Règlement qui complète les Règlements généraux des épreuves fédérales en les conformant à la spécificité des épreuves régionales organisées par la Ligue de Bretagne. Les conditions de ce Règlement spécifique priment celles des Règlements généraux.
- Le Règlement particulier de chaque épreuve émis par la Ligue de Bretagne et qui vient en temps opportun préciser les conditions du déroulement de la compétition concernée. Les conditions des Règlements particuliers priment celles des Règlements généraux et spécifique.

Remarque : Le présent Règlement ne s'applique pas aux "Grands-Prix" ni aux compétitions de niveau national (Divisions, Promotions, Finales interrégionales Jeunes, etc.), épreuves qui se déroulent selon une réglementation qui leur est propre.

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 - CHAMPIONNATS REGIONAUX INDIVIDUELS

Les joueurs répondant aux conditions de participation du Règlement général des épreuves individuelles édité par la ffgolf et qui participent à un championnat régional individuel organisé par la Ligue de Bretagne, doivent être licenciés dans cette Ligue pour prétendre aux titres et trophées régionaux décernés à l'occasion de cette épreuve.

2.2 - EPREUVES REGIONALES PAR EQUIPES

Chaque équipier sélectionné par son club pour participer à une épreuve par équipes organisée exclusivement par la Ligue de Bretagne doit satisfaire aux obligations suivantes :

- a)- Etre licencié dans le club de la Ligue de Bretagne qu'il représente et être membre permanent de l'Association Sportive de ce même club.
- b)- Figurer sur la feuille d'inscription des joueurs transmise à la Ligue de Bretagne par le club au plus tard à la date limite définie dans le Règlement particulier de chaque épreuve.

Remarque : Chaque club ne peut présenter qu'une seule équipe à une telle épreuve et le jumelage entre clubs n'est pas autorisé.

3 - INDEX PRIS EN COMPTE

L'index du joueur pris en compte est celui qui figure dans la base de données "Fléole", à la date limite d'inscription des joueurs à l'épreuve concernée.

4 - LIMITATION DU NOMBRE DE JOUEURS ET/OU D'EQUIPES

Dans le cas d'une limitation du nombre de participants et/ou d'équipes, celle-ci sera appliquée selon l'ordre des priorités défini dans le Règlement particulier de l'épreuve.

A défaut d'un tel ordre, la limitation se fera à l'issue de la date limite des inscriptions :

- En épreuves individuelles, la priorité sera accordée aux joueurs possédant les index les plus bas, puis si nécessaire selon l'ordre d'arrivée de leur inscription à la Ligue de Bretagne.
- En épreuves par équipes, la priorité sera accordée aux clubs selon l'ordre d'arrivée de leur inscription à la Ligue de Bretagne.

5 - DEPARTS

Les horaires de départ devraient être disponibles pour les joueurs au plus tard à midi, la veille du début de l'épreuve.

Les départs devraient se faire du Tee n° 1 ou exceptionnellement de deux Tees "opposés" ou en Shot-gun. L'intervalle entre chaque départ ne devrait pas être inférieur à 10 minutes en "parties à 3 ou 4 balles" et à 8 minutes en "parties à 2 balles" (Foursome).

5.1 - CHAMPIONNATS INDIVIDUELS EN STROKE PLAY INTEGRAL

Lors du premier tour, le tirage des départs devrait se faire dans l'ordre croissant ou décroissant des index (pas de groupes mixtes). Selon les circonstances il est possible de mettre en place des tranches horaires lors de ce premier tour, les départs à l'intérieur de ces tranches devant se faire par ordre des index (pas de groupes mixtes).

Lors du second tour, le tirage des départs devrait se faire dans l'ordre inverse des résultats du premier tour, dames et messieurs séparément (en alternant les groupes dames et messieurs).

5.2 - EPREUVES PAR EQUIPES EN STROKE PLAY INTEGRAL

Les départs de chaque tour sont programmés par vagues constituées chacune d'un départ réservé à chaque équipe. Les équipiers portés sur la feuille d'inscription de leur club pourront jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

Dans le cas où deux Tees seraient utilisés simultanément pour les départs, chaque équipe devrait avoir le même nombre de joueurs (ou camps) au départ de chacun de ces Tees.

5.3 - EPREUVES JOUEES AUTREMENT QU'EN STROKE PLAY INTEGRAL

Les départs d'une épreuve jouée autrement qu'en Stroke-Play intégral seront définis dans le Règlement particulier de l'épreuve.

6 - FORFAITS

Tout forfait d'un joueur en épreuve individuelle ou d'une équipe en épreuve interclubs, doit être notifié dès que possible à la Ligue de Bretagne et au plus tard avant le début de l'épreuve. Dans le cas contraire, le joueur ou l'équipe concerné sera disqualifié et exclu de toute épreuve de même nature l'année suivante.

Le droit d'engagement de tout joueur ou équipe ne notifiant pas son forfait dans les délais impartis restera acquis à la Ligue de Bretagne.

7 - COMITE DE L'EPREUVE

Les personnes constituant le Comité d'une épreuve doivent être présentes sur les lieux de la compétition tout au long de son déroulement.

Le Comité de chaque épreuve est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- un représentant de la Ligue de Bretagne
- un représentant du Club organisateur
- un représentant du corps arbitral de Bretagne

8 - REUNION DES CAPITAINES D'EQUIPES

8.1 - RAPPEL CONCERNANT LES EPREUVES NATIONALES :

Lors des épreuves fédérales par équipes (Divisions nationales, Promotions, etc.), la présence du capitaine d'équipe (ou de son représentant) à la réunion des capitaines est obligatoire sous peine de disqualification de l'équipe.

8.2 – EPREUVES REGIONALES PAR EQUIPES EN LIGUE DE BRETAGNE :

Lors des épreuves régionales par équipes organisées exclusivement par la Ligue de Bretagne (Championnats de Bretagne et Epreuves qualificatives pour accéder aux Promotions), il n'y a pas de réunion des capitaines d'équipes à moins que le Règlement particulier de l'épreuve ne l'impose ponctuellement.

En l'absence de réunion des capitaines d'équipes lors de ces épreuves régionales, les responsables de chaque équipe :

- doivent prendre connaissance des directives fédérales traitant du comportement des capitaines et personnes autorisées à donner des conseils au cours d'une épreuve par équipes (cf. Vademecum sportif de l'année en cours : « Règlement général spécifique des épreuves fédérales par équipes »).
- doivent renseigner sur l'Extranet avant le début de la compétition, les noms et prénoms de leur capitaine, avec leur numéro de téléphone portable et leur email.
- ont la possibilité avant le début de la compétition, de s'informer de la réglementation et des conditions pratiques du déroulement de l'épreuve en s'adressant directement au Comité de l'épreuve et/ou aux arbitres et/ou en consultant le Tableau Officiel.

Remarque : Le capitaine de chaque équipe est responsable de l'établissement de l'ordre de jeu de ses équipiers au départ de chaque tour de l'épreuve.

9 - DEPARTAGES

9.1 - CLASSEMENTS INDIVIDUELS

- Départage pour la première place : par "Play-off - trou par trou"
- Départage pour les autres places : par logiciel "RMS-Clubs"

Remarque :

- Si pour une raison quelconque le Play-off ne pouvait se dérouler ou était interrompu sans possibilité de reprise, la première place du championnat reviendra au joueur le mieux placé au classement provisoire (donné par le logiciel "RMS-Clubs") et qui n'a pas déjà été éliminé en Play-off le cas échéant.
- En cas de retard dans le déroulement du championnat, le Comité d'épreuve a toute autorité pour supprimer le Play-off ou fixer une heure limite au-delà de laquelle il sera interrompu si son maintien ou sa poursuite devenait déraisonnable, notamment en période scolaire.

9.2 - CLASSEMENTS PAR EQUIPES

Le Règlement particulier de chaque épreuve par équipes précise le nombre de scores par équipe à prendre en compte pour chaque tour de la compétition, et donc implicitement la mise à l'écart ou non du plus mauvais score pour chacun des tours.

a)- Epreuve à un tour :

- En cas d'égalité les équipes seront départagées en comparant d'abord leur carte non retenue, puis leur meilleure carte, puis leur meilleure seconde carte, etc.
- Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre un score avec la carte non retenue (disqualification, abandon justifié, forfait), elle sera considérée comme ayant rendu la carte non retenue qui possède le plus mauvais score par rapport à toutes les autres.
- Au cas où l'égalité subsiste après ces départages (situation plausible puisque les cartes non rendues pour raison de disqualification, d'abandon justifié ou de forfait, sont considérées comme équivalentes), le capitaine de chaque équipe concernée désignera un équipier ou une équipière pour partir immédiatement en "Play-off – trou par trou".

b)- Epreuve à deux tours :

- En cas d'égalité, les équipes seront départagées en comparant d'abord leur carte non retenue (cas de mise à l'écart d'une carte sur un seul tour) ou le cumul de leurs cartes non retenues (cas de mise à l'écart d'une carte sur chaque tour), puis si l'égalité persiste, en comparant le cumul de leur meilleure carte sur chaque tour, puis celui de leur meilleure seconde carte sur chaque tour, puis si toutes les cartes d'un tour ont été prises en compte, leur meilleure troisième carte de l'autre tour, puis leur meilleure quatrième carte de cet autre tour, etc.
- Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre un score avec la carte ou une des cartes non retenues (disqualification, abandon justifié, forfait), elle sera considérée comme ayant rendu la carte qui possède le plus mauvais score ou qui entraîne le plus mauvais cumul de scores, par rapport à toutes les autres.
- Au cas où l'égalité subsiste après ces départages (situation plausible puisque les cartes non rendues pour raison de disqualification, d'abandon justifié ou de forfait, sont considérées comme équivalentes), le capitaine de chaque équipe concernée désignera un équipier ou une équipière pour partir immédiatement en "Play-off – trou par trou".

10 - INTEMPERIES OU CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

10.1 - CHAMPIONNATS INDIVIDUELS EN STROKE PLAY INTEGRAL

Dans le cas où le déroulement d'un championnat régional individuel serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, il faut qu'un tour de Stroke-play au moins ait eu lieu dans son intégralité pour que les titres et trophées régionaux associés soient attribués, sinon le championnat est annulé ou reporté. L'achèvement du premier tour du championnat doit donc obligatoirement être recherché, au besoin en reportant sa conclusion au lendemain ou le cas échéant en l'effectuant en Shot-gun le dernier jour.

Remarque : Dans le cas où le Play-off de départage pour la première place ne peut pas avoir lieu ou se terminer, se reporter au Chapitre 9-1 (Remarques) du présent Règlement.

10.2 - EPREUVES PAR EQUIPES EN STROKE PLAY INTEGRAL

Dans le cas où le déroulement d'une épreuve régionale par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

a)- L'achèvement du premier tour doit être recherché, au besoin en le reportant au lendemain. A la fin du dernier jour de l'épreuve, si le premier tour n'a pas pu avoir lieu dans son intégralité, un classement sera établi en tenant compte de tous les scores déjà enregistrés, à la condition que la moitié au moins du nombre de joueurs (ou camps) de chaque équipe ait fini ce tour. Dans le cas contraire l'épreuve sera annulée ou reportée.

b)- Si le premier tour s'est déroulé dans son intégralité mais que le dernier tour ne peut se terminer avant la fin de l'épreuve, il faut que la moitié au moins du nombre de joueurs (ou camps) de chaque équipe ait fini ce dernier tour pour prendre en compte tous les scores de ce tour dans le classement final. A défaut, le classement obtenu à la fin du premier tour est officialisé.

Remarque : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

10.3 – EPREUVES JOUEES AUTREMENT QU'EN STROKE PLAY INTEGRAL

Dans le cas où le déroulement d'une épreuve régionale jouée autrement qu'en Stroke-play intégral serait perturbé par des intempéries ou par toute autre circonstance exceptionnelle, les conditions de validation des résultats seront définies dans le Règlement particulier de cette épreuve.

MODALITES D'ORGANISATION ET DE RETRIBUTION DES CLUBS

Ces modalités s'appliquent que pour les épreuves suivantes :

- Championnats de Bretagne Individuels Jeunes, Dames, Messieurs, Seniors Dames et Messieurs
- Championnats de Bretagne par équipes Dames, Messieurs, Seniors Dames et Messieurs
- Toutes les épreuves organisées par les Comités Départementaux (sauf accord particulier)
- La Qualification pour la Promotion Mid-Amateur Messieurs
- Les Promotions inter-régionales organisées sur le territoire de la Ligue de Bretagne
- CAEF

Nombre de journées	Type d'épreuve	Location terrain par jour de compétition	Journée d'entraînement et/ou de reconnaissance
2 ou plus	Epreuve individuelle	1050€ le week-end 850€ en semaine	Gratuitement la veille pour les joueurs inscrits <u>sauf</u> accord particulier avec le gestionnaire sur les tarifs et/ou la journée
	Epreuve par équipes	1050€ le week-end 850€ en semaine	Gratuitement la veille pour les joueurs potentiels et limité à 2 départs de 4 personnes <u>sauf</u> accord particulier avec le gestionnaire sur les tarifs et/ou la journée
1	Epreuve individuelle ou par équipes	1050€ le week-end 850€ en semaine	Pas de journée de reconnaissance <u>sauf</u> accord particulier avec le gestionnaire sur les tarifs et/ou la journée

- **Parcours 9 trous** : 900 € maxi (tarif pouvant évoluer notamment pour le Championnat de Bretagne 1 400 € si terrain libre le 2^{ème} jour à 13 h 30, 1 800 € pour 2 jours complets)

- **Jeunes :**

- Stages : 10 € (accès aux installations)
- Compétitions, Entraînement : négociations départementales
- Comités Départementaux : Greensome d'Hiver Gratuit
- Compétitions de Ligue (tarifs ci-dessus)

CATEGORIES D'AGE

MESSIEURS

Catégorie nationale	Millésime	Age	Catégorie internationale
U10	de 2018 à 2008	de 0 à 10 ans	Boys
U12	2007	11 ans	Boys
	2006	12 ans	Boys
U14	2005	13 ans	Boys
	2004	14 ans	Boys
U16	2003	15 ans	Boys
	2002	16 ans	Boys
U18	2001	17 ans	Boys
	2000	18 ans	Boys
Adulte	de 1999 à 1997	de 19 à 21 ans	Youths
Adulte	de 1996 à 1989	de 22 à 29 ans	Amateur
Mid-Amateur	de 1988 à 1969	de 30 à 49 ans	Mid-Amateur
Senior	de 1968 à 1954	de 50 à 64 ans	Senior
Senior 2	de 1953 et moins	de 65 ans et plus	Senior

l'âge pris en compte pour les mid-amateurs, seniors 1 et 2
est celui de la veille du 1^{er} jour de compétition

DAMES

Catégorie nationale	Millésime	Age	Catégorie internationale
U10	de 2018 à 2008	de 0 à 10 ans	Girls
U12	2007	11 ans	Girls
	2006	12 ans	Girls
U14	2005	13 ans	Girls
	2004	14 ans	Girls
U16	2003	15 ans	Girls
	2002	16 ans	Girls
U18	2001	17 ans	Girls
	2000	18 ans	Girls
Adulte	de 1999 à 1997	de 19 à 21 ans	Ladies Junior
Adulte	de 1996 à 1989	de 22 à 30 ans	Amateur
Mid-Amateur	de 1988 à 1969	de 30 à 50 ans	Mid-Amateur
Senior	de 1968 et moins	de 50 ans et plus	Senior

l'âge pris en compte pour les mid-amateurs, seniors
est celui de la veille du 1^{er} jour de compétition

REGLEMENTS DES PROMOTIONS INTER-REGIONALES

4.1.	PROMOTION U16 GARCONS	page 14
4.2.	PROMOTION DAMES	page 15
4.3.	PROMOTION MID-AMATEURS DAMES	page 16
4.4.	PROMOTION SENIORS DAMES	page 17
4.5.	PROMOTION MESSIEURS	page 18
4.6.	PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS	page 19
4.7.	PROMOTION SENIORS MESSIEURS	page 20

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION U16 GARCONS
PHASE INTER REGIONALE

MERCREDI 18 ET JEUDI 19 JUILLET 2018 AU GOLF DE RENNES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipes : Ouvert à une seule équipe par club qui n'a pas déjà une équipe dans les Divisions nationales U16 Garçons.

Pour les équipiers : voir le règlement général des épreuves par équipes du vade-mecum fédéral 2018

Moins de 15 ans : nés en 2004 ou après et Minimes : 15 et 16 ans, nés en 2002 et 2003

FORME DE JEU

Pour chaque tour, un joueur né en 2004 ou après doit obligatoirement faire partie de l'équipe.

Le nombre d'équipes sera limité à 24 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Distances de jeu :

Sera déterminée par les arbitres au regard des recommandations du vade-mecum fédéral 2018.

Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participants quel que soit leur âge et leur index.

Epreuve sur 2 tours :

- 5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

- Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus

Dans la mesure du possible (uniquement pour un multiple de 3 pour le nombre d'équipes engagées), l'ordre des départs du Tour 2 sera fait selon les résultats du Tour 1.

Montée en Division Nationale :

Le quota des équipes montant en 3^{ème} division, selon le classement de cette épreuve, est fixé dans le vade-mecum fédéral 2018.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Pour votre équipe, n'oubliez pas de préciser le nom et les coordonnées du Capitaine de l'équipe.

Attention, si le Capitaine est un joueur de l'équipe, vous devez l'enregistrer 2 fois (dans la liste des équipiers et dans la rubrique Capitaine).

Droits d'inscription : 200 € par équipe

Forfait : Voir § II-2 / FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux clubs montant en 3^{ème} Division.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION DAMES
PHASE INTER REGIONALE

SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 MAI 2018 AU GOLF DE ORLEANS LIMERE

En cours de rédaction...

Le règlement paraîtra
dans la version électronique.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION MID-AMATEURS DAMES
PHASE INTER REGIONALE

SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 JUIN 2018 AU GOLF DE SAINT CAST

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipes : ouvert à une seule équipe par club qui n'a pas déjà une équipe dans les Divisions nationales mid-amateurs dames.

Le nombre d'équipes sera limité à 24.

Priorité aux équipes en fonction de l'ordre du mérite 2017 des clubs dames, puis par ordre d'arrivée des inscriptions sur extranet pour les clubs ne figurant pas à ce mérite.

Pour les équipières : ouvert aux joueuses ayant plus de 30 ans ou plus la veille de l'épreuve.
Voir le règlement général des épreuves par équipes du vade-mecum fédéral 2018.

FORME DE JEU

Epreuve sur 2 tours :

- 4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
- Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus

Dans la mesure du possible (uniquement pour un multiple de 3 pour le nombre d'équipes engagées), l'ordre des départs du Tour 2 sera fait selon les résultats du Tour 1.

Montée en Division Nationale :

Le quota des équipes montant en 3^{ème} division, selon le classement de cette épreuve, est fixé dans le vade-mecum fédéral 2018.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueuses sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Pour votre équipe, n'oubliez pas de préciser le nom et les coordonnées du Capitaine de l'équipe.
Attention, si le Capitaine est un joueur de l'équipe, vous devez l'enregistrer 2 fois (dans la liste des équipiers et dans la rubrique Capitaine).

Droits d'inscriptions : 200 € par équipe

Forfait : Voir § II-2 / FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux clubs montant en 3^{ème} Division.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION SENIORS DAMES
PHASE INTER REGIONALE

SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 OCTOBRE 2018 AU GOLF DE BAUGE

En cours de rédaction...

Le règlement paraîtra
dans la version électronique.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION MESSIEURS
PHASE INTER REGIONALE OUEST

SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 AVRIL 2018 AU GOLF DE RENNES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipes : ouvert à une seule équipe par club qui n'a pas déjà une équipe dans les Divisions nationales messieurs.

Le nombre d'équipes sera limité à 24 :
8 équipes de la Ligue de Bretagne
8 équipes de la Ligue du Centre-Val de Loire
8 équipes de la Ligue des Pays de la Loire

Pour la Ligue de Bretagne, la qualification pour cette Promotion sera le Championnat de Bretagne par équipes Messieurs du 31 mars et 1^{er} avril 2018.

Pour les équipiers : voir le règlement général des épreuves par équipes du vade-mecum fédéral 2018

FORME DE JEU

Epreuve sur 2 tours :

- 6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
- Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus

Dans la mesure du possible (uniquement pour un multiple de 3 pour le nombre d'équipes engagées), l'ordre des départs du Tour 2 sera fait selon les résultats du Tour 1.

Montée en Division Nationale :

Le quota des équipes montant en 4^{ème} division, selon le classement de cette épreuve, est fixé dans le vade-mecum fédéral 2018.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueuses sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Pour votre équipe, n'oubliez pas de préciser le nom et les coordonnées du Capitaine de l'équipe.
Attention, si le Capitaine est un joueur de l'équipe, vous devez l'enregistrer 2 fois (dans la liste des équipiers et dans la rubrique Capitaine).

Droits d'inscriptions : 200 € par équipe

Forfait : Voir § II-2 / FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux clubs montant en 4^{ème} Division.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS
PHASE INTER REGIONALE

SAMEDI 23 ET DIMANCHE 24 JUIN 2018 AU GOLF DE SABLE-SOLESMES

En cours de rédaction...

Le règlement paraîtra
dans la version électronique.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION SENIORS MESSIEURS
PHASE INTER REGIONALE

SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 2018 AU GOLF DE TOURS ARDREE

En cours de rédaction...

Le règlement paraîtra
dans la version électronique.

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES

5.0.	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DAMES DIV. 1	page 22
5.1.	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DAMES DIV. 2	page 24
5.2.	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS DAMES	page 26
5.3.	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE MESSIEURS DIV. 1	page 28
5.4.	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE MESSIEURS DIV. 2	page 30
5.5.	QUALIFICATION PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS	page 32
5.6.	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS MESSIEURS DIV. 1	page 34
5.7.	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS MESSIEURS DIV. 2	page 36
5.8.	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS 2 MESSIEURS	page 38
5.9.	CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES GOLF 9 TROUS	page 40

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES 1^{ère} DIVISION – DAMES

SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25 MARS 2018 AU GOLF DE CORNOUAILLE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Pour les clubs :

Liste des clubs appartenant à la 1^{ère} Division suite au classement du Championnat de Bretagne 2017 :

DINARD	CICE BLOSSAC	BADEN VANNES	LA FRESLONNIERE
RENNES	SABLES D'OR	ST CAST	ODET
ST LAURENT	LANNIRON	ST MALO	LAC AU DUC

Pour les équières : Index inférieur ou égal à 26,4 à la date limite d'inscription.

Note : Les clubs de 1^{ère} division déclarant forfait avant la date limite d'inscription seront rétrogradés en 2^{ème} division et remplacés par les clubs les mieux classés du championnat de 2^{ème} division de l'année précédente.

FORME DE JEU

Premier jour : 4 Simples / Stroke-play / 18 trous.

Second jour : 2 Foursomes / Stroke-play / 18 trous.

Marques de départ : Repères Bleus

Classement : Addition des 5 meilleurs scores retenus des 2 jours.

Départage : Comparaison de la carte non retenue, puis si besoin de la meilleure carte des deux tours, puis de la seconde meilleure carte des deux tours, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

Mouvements en Divisions Régionales : Les équipes classées de 10 à 12 descendent en 2^{ème} division.

Note : L'équipe proclamée "Championne de Bretagne de l'année" sera exclusivement issue de la 1^{ère} Division.

DEPARTS ET ORDRE DE JEU

Le tirage des départs est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente.

Simple et Foursomes : Les joueuses portées sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du Championnat de Bretagne par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

1)- L'achèvement du premier tour doit être recherché, au besoin en le reportant au lendemain (avec les mêmes équipiers). Si le premier tour n'a pas pu être achevé à la fin du dernier jour du championnat, un classement sera établi en prenant en compte le score des joueurs appartenant aux vagues ayant fini le tour, à la condition que la moitié au moins des vagues de ce tour soit rentrée. Dans le cas contraire le titre et le trophée associés à cet évènement ne seront pas attribués et le championnat sera annulé ou reporté.

2)- Si le premier tour s'est déroulé dans son intégralité mais que le dernier tour ne peut se terminer avant la fin du championnat, il faut que la moitié au moins des vagues de ce dernier tour soit rentrée pour que le score des joueurs de ces vagues soit pris en compte dans le classement final. A défaut, le classement obtenu à la fin du premier tour est officialisé.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Droits d'engagement : 180 €uros.

Rappel : le nombre maximum d'équipiers pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipiers qui joueront en stroke-play.

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf.

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES 2^{ème} DIVISION DAMES

SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25 MARS 2018 AU GOLF DE CORNOUAILLE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Pour les clubs :

La 2^{ème} division est ouverte aux Clubs de la Ligue de Bretagne ne faisant pas partie de la 1^{ère} division et répondant aux conditions de participation décrites ci-dessous.

Conditions de participation :

Seules peuvent participer à cette épreuve

- Les associations sportives affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage ;
- Les associations sportives des golfs compacts ayant reçu une dérogation pour la délivrance des index ;
- Les associations sportives des golfs Pitch & Putt ;
- Les associations sportives des practices classées au Mérite des Ecoles de Golf.

Pour les équipières : Index inférieur ou égal à 26,4 à la date limite d'inscription.

FORME DE JEU

Premier jour : 4 Simples / Stroke-play / 18 trous.

Second jour : 2 Foursomes / Stroke-play / 18 trous.

Marques de départ : Repères Rouges

Classement : Addition des 5 meilleurs scores retenus des 2 jours.

Départage : Comparaison de la carte non retenue, puis si besoin de la meilleure carte des deux tours, puis de la seconde meilleure carte des deux tours, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

Mouvements en Divisions Régionales : Les équipes classées de 1 à 3 montent en 1^{ère} division.

Note : L'équipe proclamée "Championne de Bretagne de l'année" sera exclusivement issue de la 1^{ère} Division.

DEPARTS ET ORDRE DE JEU

Le tirage des départs est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente. Les clubs engagés n'ayant pas participé à l'épreuve de l'année précédente sont placés à la suite.

Simple et Foursomes : Les joueuses portées sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du Championnat de Bretagne par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

1)- L'achèvement du premier tour doit être recherché, au besoin en le reportant au lendemain (avec les mêmes équipiers). Si le premier tour n'a pas pu être achevé à la fin du dernier jour du championnat, un classement sera établi en prenant en compte le score des joueurs appartenant aux vagues ayant fini le tour, à la condition que la moitié au moins des vagues de ce tour soit rentrée. Dans le cas contraire le titre et le trophée associés à cet évènement ne seront pas attribués et le championnat sera annulé ou reporté.

2)- Si le premier tour s'est déroulé dans son intégralité mais que le dernier tour ne peut se terminer avant la fin du championnat, il faut que la moitié au moins des vagues de ce dernier tour soit rentrée pour que le score des joueurs de ces vagues soit pris en compte dans le classement final. A défaut, le classement obtenu à la fin du premier tour est officialisé.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Droits d'engagement : 180 €uros.

Rappel : le nombre maximum d'équipiers pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipiers qui joueront en stroke-play.

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf.

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES SENIORS DAMES

MARDI 12 JUIN 2018 AU GOLF DES AJONCS D'OR

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Conditions de participation :

Seules peuvent participer à cette épreuve

- Les associations sportives affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage ;
- Les associations sportives des golfs compacts ayant reçu une dérogation pour la délivrance des index ;
- Les associations sportives des golfs Pitch & Putt ;
- Les associations sportives des practices classées au Mérite des Ecoles de Golf.

Pour les équipières : ouvert aux joueuses ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve, et ayant un Index inférieur ou égal à 26,4 à la date limite d'inscription.

FORME DE JEU

Un seul tour : 4 simples / stroke play / 18 trous - Les 3 meilleurs scores "Bruts" sont retenus.

Marques de départ : repères rouges

Classement : par addition des 3 meilleurs scores. Toute équipe ayant déclaré forfait sera classée en dernière position et ne pourra pas participer à la Promotion interrégionale.

Départage : par comparaison des cartes non retenues, puis si besoin des meilleures cartes, puis des secondes meilleures cartes, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

DEPARTS ET ORDRE de JEU

Le tirage des départs est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente. Les clubs engagés n'ayant pas participé à l'épreuve de l'année précédente sont placés à la suite.

Ordre de jeu : Les joueuses portées sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du Championnat de Bretagne par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

L'achèvement du tour doit être recherché. Si le tour n'a pas pu être achevé un classement sera établi en prenant en compte le score des joueurs appartenant aux vagues ayant fini le tour, à la condition que la moitié au moins des vagues du tour soit rentrée. Dans le cas contraire les titres et trophées associés à cet évènement ne seront pas attribués et le championnat sera annulé ou reporté.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Droits d'engagement : 110 €uros.

Rappel : le nombre maximum d'équipiers pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipiers qui joueront en stroke-play.

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf

CHAMPIONNAT de BRETAGNE par EQUIPES 1^{ère} DIVISION – MESSIEURS

SAMEDI 31 MARS ET DIMANCHE 1^{ER} AVRIL 2018 AU GOLF DE PLOEMEUR

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Pour les clubs :

Liste des clubs appartenant à la 1^{ère} Division suite au classement du Championnat de Bretagne 2017 :

PLENEUF VAL ANDRE	DINARD	LA FRESLONNIERE	SAINTE SAMSON
RENNES	BREST IROISE	CICE BLOSSAC	SAINTE LAURENT
VAL QUEVEN	ODET	ROCHERS SEVIGNE	LES ORMES
PLOEMEUR	CORNOUAILLE	SAINTE CAST	BADEN

Pour les équipiers : Index inférieur ou égal à 21,4 à la date limite d'inscription.

Qualification pour la Promotion interrégionale : Les Championnats de Bretagne par équipes 1^{ère} et 2^{ème} division Messieurs constituent des épreuves qualificatives pour les clubs n'évoluant pas déjà en Division nationale et qui souhaitent accéder à la Promotion interrégionale. La Ligue de Bretagne dispose d'un quota de 8 places pour participer à la Promotion interrégionale Messieurs 2018. Afin de procéder à l'attribution de ces places, il sera créé 2 groupes de classement à l'issue des Championnats de Bretagne 1^{ère} et 2^{ème} division. Le 1^{er} groupe comprendra les 12 premiers clubs du classement de 1^{ère} division ainsi qu'à la suite, les 4 premiers clubs montant de 2^{ème} division. Le 2^{ème} groupe comprendra les 4 clubs descendant de 1^{ère} division ainsi qu'à la suite, le reliquat du classement de 2^{ème} division. Les 8 places disponibles pour la Promotion interrégionale seront attribuées en priorité aux meilleurs clubs éligibles du 1^{er} groupe de classement puis si le quota n'est pas atteint, aux meilleurs clubs éligibles du 2^{ème} groupe.

Note 1 : Toute équipe ayant déclaré forfait pour le Championnat de Bretagne par équipes sera classée en dernière position de sa division et ne pourra pas participer à la Promotion interrégionale.

Note 2 : Les Clubs candidats à la Promotion devront le préciser impérativement au moment de l'inscription au Championnat de Bretagne par équipes.

Note 3 : Seul les Clubs répondant aux conditions de participation du Règlement général spécifique des épreuves fédérales amateurs par équipes du Vade-mecum ffgolf 2018 pourront prétendre à la qualification pour la Promotion interrégionale.

FORME DE JEU

Premier jour : 6 Simples / Stroke-play / 18 trous.

Second jour : 3 Foursomes / Stroke-play / 18 trous.

Marques de départ : Repères Blancs

Classement : Addition des 8 meilleurs scores retenus des 2 jours.

Départage : Comparaison de la carte non retenue, puis si besoin de la meilleure carte des deux tours, puis de la seconde meilleure carte des deux tours, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

Mouvements en Divisions Régionales : Les équipes classées de 13 à 16 descendent en 2^{ème} division.

Note : L'équipe proclamée "Championne de Bretagne de l'année" sera exclusivement issue de la 1^{ère} Division.

DEPARTS ET ORDRE DE JEU

Le tirage des départs est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente. Les clubs accédant de la 2^{ème} Division sont classés à la suite.

Simple et Foursomes : Les joueurs portés sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du Championnat de Bretagne par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

1)- L'achèvement du premier tour doit être recherché, au besoin en le reportant au lendemain (avec les mêmes équipiers). Si le premier tour n'a pas pu être achevé à la fin du dernier jour du championnat, un classement sera établi en prenant en compte le score des joueurs appartenant aux vagues ayant fini le tour, à la condition que la moitié au moins des vagues de ce tour soit rentrée. Dans le cas contraire le titre et le trophée associés à cet évènement ne seront pas attribués et le championnat sera annulé ou reporté.

2)- Si le premier tour s'est déroulé dans son intégralité mais que le dernier tour ne peut se terminer avant la fin du championnat, il faut que la moitié au moins des vagues de ce dernier tour soit rentrée pour que le score des joueurs de ces vagues soit pris en compte dans le classement final. A défaut, le classement obtenu à la fin du premier tour est officialisé.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

Remarque : En cas d'impossibilité d'entériner le résultat du Championnat de Bretagne avant la date limite d'inscription à la "Promotion interrégionale" de l'année en cours, la sélection des équipes pour cette compétition interrégionale se fera selon les modalités suivantes :

- 1- Prise en compte des scores des seules vagues rentrées ou de la seule vague rentrée (il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score).
- 2- A défaut de vague rentrée, le classement de l'année précédente sera pris en compte.

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Droits d'engagement : 200 Euros.

Rappel : le nombre maximum d'équipiers pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipiers qui joueront en stroke-play.

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf

CHAMPIONNAT de BRETAGNE par EQUIPES 2^{ème} DIVISION - MESSIEURS

SAMEDI 31 MARS ET DIMANCHE 1^{ER} AVRIL 2018 AU GOLF DE L'ODET

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Pour les clubs :

La 2^{ème} division est ouverte aux Clubs de la Ligue de Bretagne ne faisant pas partie de la 1^{ère} division et répondant aux conditions de participation décrites ci-dessous.

Conditions de participation :

Seules peuvent participer à cette épreuve

- Les associations sportives affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage ;
- Les associations sportives des golfs compacts ayant reçu une dérogation pour la délivrance des index ;
- Les associations sportives des golfs Pitch & Putt ;
- Les associations sportives des practices classées au Mérite des Ecoles de Golf.

Pour les équipiers : Index inférieur ou égal à 26,4 à la date limite d'inscription.

Qualification pour la Promotion interrégionale :

Les Championnats de Bretagne par équipes 1^{ère} et 2^{ème} division Messieurs constituent des épreuves qualificatives pour les clubs n'évoluant pas déjà en Division nationale et qui souhaitent accéder à la Promotion interrégionale. La Ligue de Bretagne dispose d'un quota de 8 places pour participer à la Promotion interrégionale Messieurs 2018. Afin de procéder à l'attribution de ces places, il sera créé 2 groupes de classement à l'issue des championnats de Bretagne 1^{re} et 2^{ème} division. Le 1^{er} groupe comprendra les 12 premiers clubs du classement de 1^{ère} division ainsi qu'à la suite, les 4 premiers clubs montant de 2^{ème} division. Le 2^{ème} groupe comprendra les 4 clubs descendant de 1^{ère} division ainsi qu'à la suite, le reliquat du classement de 2^{ème} division. Les 8 places disponibles pour la Promotion interrégionale seront attribuées en priorité aux meilleurs clubs éligibles du 1^{er} groupe de classement puis si le quota n'est pas atteint, aux meilleurs clubs éligibles du 2^{ème} groupe.

Note 1 : Toute équipe ayant déclaré forfait pour le Championnat de Bretagne par équipes sera classée en dernière position de sa division et ne pourra pas participer à la Promotion interrégionale.

Note 2 : Les Clubs candidats à la Promotion devront le préciser impérativement au moment de l'inscription au Championnat de Bretagne par équipes.

Note 3 : Seul les Clubs répondant aux conditions de participation du Règlement général spécifique des épreuves fédérales amateurs par équipes du Vade-mecum ffgolf 2018 pourront prétendre à la qualification pour la Promotion interrégionale.

FORME DE JEU

Premier jour : 6 Simples / Stroke-play / 18 trous.

Second jour : 3 Foursomes / Stroke-play / 18 trous.

Marques de départ : Repères Blancs

Classement : Addition des 8 meilleurs scores retenus des 2 jours.

Départage : Comparaison de la carte non retenue, puis si besoin de la meilleure carte des deux tours, puis de la seconde meilleure carte des deux tours, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

Mouvements en Divisions Régionales : Les équipes classées de 1 à 4 montent en 1^{ère} division.

Note : L'équipe proclamée "Championne de Bretagne de l'année" sera exclusivement issue de la 1^{ère} Division.

DEPARTS ET ORDRE DE JEU

Le tirage des départs est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente. Les nouveaux clubs sont classés à la suite.

Simple et Foursomes : Les joueurs portés sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du Championnat de Bretagne par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

1)- L'achèvement du premier tour doit être recherché, au besoin en le reportant au lendemain (avec les mêmes équipiers). Si le premier tour n'a pas pu être achevé à la fin du dernier jour du championnat, un classement sera établi en prenant en compte le score des joueurs appartenant aux vagues ayant fini le tour, à la condition que la moitié au moins des vagues de ce tour soit rentrée. Dans le cas contraire le titre et le trophée associés à cet évènement ne seront pas attribués et le championnat sera annulé ou reporté.

2)- Si le premier tour s'est déroulé dans son intégralité mais que le dernier tour ne peut se terminer avant la fin du championnat, il faut que la moitié au moins des vagues de ce dernier tour soit rentrée pour que le score des joueurs de ces vagues soit pris en compte dans le classement final. A défaut, le classement obtenu à la fin du premier tour est officialisé.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

Remarque : En cas d'impossibilité d'entériner le résultat du Championnat de Bretagne avant la date limite d'inscription à la "Promotion interrégionale" de l'année en cours, la sélection des équipes pour cette compétition interrégionale se fera selon les modalités suivantes :

1. Prise en compte des scores des seules vagues rentrées ou de la seule vague rentrée (il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score).
2. A défaut de vague rentrée, le classement de l'année précédente sera pris en compte.

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Droits d'engagement : 200 Euros.

Rappel : le nombre maximum d'équipiers pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipiers qui joueront en stroke-play.

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf

QUALIFICATION PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS

DIMANCHE 6 MAI 2018 AU GOLF DES SABLES D'OR

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

- Réservé aux clubs qui n'ont pas d'équipes en division
- Une seule équipe par club

Conditions de participation :

- Se référer au Vade-mecum ffgolf 2018 – Règlement général spécifique des épreuves fédérales amateurs par équipes.

Pour les équipiers : ouvert aux joueurs ayant 30 ans ou plus la veille de l'épreuve, et ayant un index inférieur ou égal à 18,4 à la date limite d'inscription.

FORME DE JEU

Jusqu'à 20 équipes inscrites :
6 simples / stroke play / 18 trous

Les 5 meilleurs scores bruts sont retenus.

A partir de 21 équipes inscrites :
5 simples / stroke play / 18 trous

Les 4 meilleurs scores bruts sont retenus.

Ordre de jeu : voir le vade-mecum de l'année chapitre "interclubs par équipes"

Marques de départ : repères blancs

Ordre des départs : tirage aléatoire

Classement : addition des meilleurs scores retenus.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées en comparant la carte non prise en compte, puis celui de la meilleure carte, puis celui de la seconde meilleure carte, etc.

Note : dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait), elle est considérée comme ayant le plus mauvais score par rapport à tous les autres.

De plus, si plus d'un score est non valide, l'équipe prend la dernière place du tableau. Si plusieurs équipes sont concernées, voir départage ci-dessus.

En cas d'égalité parfaite après ces départages (les cartes non rendues dans des cas de disqualification, abandon justifié ou forfait seront considérées comme équivalentes), les capitaines des équipes concernées désigneront un équipier qui partira en play-off trou par trou.

En cas d'impossibilité de jouer ce play-off, le départage se fera par tirage au sort.

A l'issue de cette compétition les 8 premières équipes de ce classement participeront à la Promotion Mid-Amateurs Messieurs qui aura lieu les 23 et 24 juin 2018 au Golf de Sablé-Solesmes.

Les clubs non retenus pour la promotion seront classés en liste d'attente.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement de la qualification par équipes serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être suivies :

Si le tour n'a pas pu être achevé le classement se fera selon les modalités suivantes :

✓ Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

1. Prise en compte des scores des seules vagues rentrées ou de la seule vague rentrée.
2. A défaut de vague rentrée, la sélection se fera selon les priorités suivantes :
 - a. Le classement au ranking des clubs à la fin de l'année précédente
 - b. La participation aux divisions les années précédentes
 - c. La participation à la promotion les années précédentes
 - d. Tirage au sort

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Rappel : le nombre de joueurs pouvant être inscrits sera de 12 joueurs quel que soit le nombre de joueurs participants (5 ou 6 selon le nombre de clubs inscrits).

Droits d'engagement : 130 €uros.

PROCLAMATION DES RESULTATS

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du golf

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES 1^{ère} DIVISION – SENIORS MESSIEURS

MARDI 12 JUIN 2018 AU GOLF DE PLENEUF VAL ANDRE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Clubs appartenant à la 1^{ère} Division :

RENNES	ODET	VAL QUEVEN	AJONCS D'OR
CORNOUAILLE	SAINT MALO	PLOEMEUR	CARANTEC
RIMAISON	SAINT LAURENT	PEN AR BED	LES ORMES
BREST LES ABERS	SAINT SAMSON	BADEN	BOISGELIN

Pour les équipiers : ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve et ayant un Index inférieur ou égal à 21,4 à la date limite d'inscription.

Qualification pour la Promotion interrégionale : Les Championnats de Bretagne par équipes 1^{ère} et 2^{ème} division "Seniors Messieurs" constituent des épreuves qualificatives pour les clubs n'évoluant pas déjà en Division nationale et qui souhaitent accéder à la Promotion interrégionale. La Ligue de Bretagne dispose d'un quota de 6 places pour participer à la Promotion interrégionale Seniors Messieurs 2018. Afin de procéder à l'attribution de ces places, il sera créé 2 groupes de classement à l'issue des championnats de Bretagne 1^{re} et 2^{ème} division. Le 1^{er} groupe comprendra les 12 premiers clubs du classement de 1^{ère} division ainsi qu'à la suite, les 4 premiers clubs montant de 2^{ème} division. Le 2^{ème} groupe comprendra les 4 clubs descendant de 1^{ère} division ainsi qu'à la suite, le reliquat du classement de 2^{ème} division. Les 6 places disponibles pour la Promotion interrégionale "Seniors-Messieurs" seront attribuées en priorité aux meilleurs clubs éligibles du 1^{er} groupe de classement puis si le quota n'est pas atteint, aux meilleurs clubs éligibles du 2^{ème} groupe.

Note 1 : Toute équipe ayant déclaré forfait pour le championnat de Bretagne par équipes sera classée en dernière position de sa division et ne pourra pas participer à la Promotion interrégionale.

Note 2 : Les Clubs candidats à la Promotion devront le préciser impérativement au moment de l'inscription au Championnat de Bretagne par équipes.

Note 3 : Seul les Clubs répondant aux conditions de participation du Règlement général spécifique des épreuves fédérales amateurs par équipes du Vade-mecum ffgolf 2018 pourront prétendre à la qualification pour la Promotion interrégionale.

FORME DE JEU

Un seul tour : 6 simples / stroke play / 18 trous - Les 5 meilleurs scores "Bruts" sont retenus.

Marques de départ : repères jaunes

Classement : addition des 5 meilleurs scores.

Départage : Par comparaison des cartes non retenues, puis si besoin des meilleures cartes, puis des secondes meilleures cartes, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

Mouvements en Divisions Régionales : Les équipes classées de 13 à 16 descendent en 2^{ème} division.

Note : L'équipe proclamée "Championne de Bretagne de l'année" sera exclusivement issue de la 1^{ère} Division.

DEPARTS ET ORDRE DE JEU

Le tirage des départs est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente. Les clubs accédant de la 2^{ème} Division sont classés à la suite.

Ordre de jeu : Les joueurs portés sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du championnat de Bretagne par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

L'achèvement du tour doit être recherché. Si le tour n'a pas pu être achevé, un classement sera établi en prenant en compte le score des joueurs appartenant aux vagues ayant fini le tour, à la condition que la moitié au moins des vagues du tour soit rentrée. Dans le cas contraire les titres et trophées associés à cet évènement ne seront pas attribués et le championnat sera annulé ou reporté.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

Remarque : En cas d'impossibilité d'entériner le résultat du championnat de Bretagne par équipes "1^{ère} division Seniors Messieurs" avant la date limite d'inscription à la "Promotion interrégionale" de l'année en cours, la sélection des équipes pour cette compétition se fera selon les modalités suivantes :

- 1- Prise en compte des scores des seules vagues rentrées ou de la seule vague rentrée.
- 2- A défaut de vague rentrée, le classement de l'année précédente sera pris en compte.

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Droits d'engagement : 130 €uros.

Rappel : le nombre maximum d'équipiers pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipiers qui joueront en stroke-play.

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES 2^{ème} DIVISION – SENIORS MESSIEURS

MARDI 12 JUIN 2018 AU GOLF DE BEGARD

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions du règlement particulier de l'épreuve priment celles du règlement général.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Pour les clubs :

La 2^{ème} division est ouverte aux Clubs de la Ligue de Bretagne ne faisant pas partie de la 1^{ère} division et répondant aux conditions de participation décrites ci-dessous.

Conditions de participation :

Seules peuvent participer à cette épreuve

- Les associations sportives affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage ;
- Les associations sportives des golfs compacts ayant reçu une dérogation pour la délivrance des index ;
- Les associations sportives des golfs Pitch & Putt ;
- Les associations sportives des practices classées au Mérite des Ecoles de Golf.

Pour les équipiers : ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve et ayant un Index inférieur ou égal à 21,4 à la date limite d'inscription.

Qualification pour la Promotion interrégionale : Les championnats de Bretagne par équipes 1^{ère} et 2^{ème} division "Seniors Messieurs" constituent des épreuves qualificatives pour les clubs n'évoluant pas déjà en Division nationale et qui souhaitent accéder à la Promotion interrégionale. La Ligue de Bretagne dispose d'un quota de 6 places pour participer à la Promotion interrégionale Seniors Messieurs 2018. Afin de procéder à l'attribution de ces places, il sera créé 2 groupes de classement à l'issue des championnats de Bretagne 1^{ère} et 2^{ème} division. Le 1^{er} groupe comprendra les 12 premiers clubs du classement de 1^{ère} division ainsi qu'à la suite, les 4 premiers clubs montant de 2^{ème} division. Le 2^{ème} groupe comprendra les 4 clubs descendant de 1^{ère} division ainsi qu'à la suite, le reliquat du classement de 2^{ème} division. Les 6 places disponibles pour la Promotion interrégionale "Seniors-Messieurs" seront attribuées en priorité aux meilleurs clubs éligibles du 1^{er} groupe de classement puis si le quota n'est pas atteint, aux meilleurs clubs éligibles du 2^{ème} groupe.

Note : Toute équipe ayant déclaré forfait pour le championnat de Bretagne par équipes sera classée en dernière position de sa division et ne pourra pas participer à la Promotion interrégionale.

Note 2 : Les Clubs candidats à la Promotion devront le préciser impérativement au moment de l'inscription au Championnat de Bretagne par équipes.

Note 3 : Seul les Clubs répondant aux conditions de participation du Règlement général spécifique des épreuves fédérales amateurs par équipes du Vade-mecum ffgolf 2018 pourront prétendre à la qualification pour la Promotion interrégionale.

FORME DE JEU

Un seul tour : 6 simples / stroke play / 18 trous - Les 5 meilleurs scores "Bruts" sont retenus.

Marques de départ : repères jaunes

Classement : addition des 5 meilleurs scores.

Départage : Par comparaison des cartes non retenues, puis si besoin des meilleures cartes, puis des secondes meilleures cartes, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

Mouvements en Divisions Régionales : Les équipes classées de 1 à 4 montent en 1^{ère} division.

Nota : L'équipe proclamée "Championne de Bretagne de l'année" sera exclusivement issue de la 1^{ère} Division.

DEPARTS ET ORDRE DE JEU

Le tirage des départs est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente avec les clubs descendant de la 1^{ère} Division classés en tête. Les clubs nouvellement inscrits sont classés à la suite.

Ordre de jeu : Les joueurs portés sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du championnat de Bretagne par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

L'achèvement du tour doit être recherché. Si le tour n'a pas pu être achevé, un classement sera établi en prenant en compte le score des joueurs appartenant aux vagues ayant fini le tour, à la condition que la moitié au moins des vagues du tour soit rentrée. Dans le cas contraire les titres et trophées associés à cet évènement ne seront pas attribués et le championnat sera annulé ou reporté.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

Remarque : En cas d'impossibilité d'entériner le résultat du championnat de Bretagne par équipes "2^{ème} division Seniors Messieurs" avant la date limite d'inscription à la "Promotion inter-régionale" de l'année en cours, la sélection des équipes pour cette épreuve se fera selon les modalités suivantes :

1. Prise en compte des scores des seules vagues rentrées ou de la seule vague rentrée.
2. A défaut de vague rentrée, le classement de l'année précédente sera pris en compte.

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Droits d'engagement : 130 Euros.

Rappel : le nombre maximum d'équipiers pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipiers qui joueront en stroke-play.

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES SENIORS 2 MESSIEURS

VENDREDI 1^{ER} JUIN 2018 AU GOLF DES ORMES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Conditions de participation :

Seules peuvent participer à cette épreuve

- Les associations sportives affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage ;
- Les associations sportives des golfs compacts ayant reçu une dérogation pour la délivrance des index ;
- Les associations sportives des golfs Pitch & Putt ;
- Les associations sportives des practices classées au Mérite des Ecoles de Golf.

Pour les équipiers : ouvert aux joueurs ayant 65 ans ou plus la veille de l'épreuve, et ayant un Index inférieur ou égal à 21,4 à la date limite d'inscription.

FORME DE JEU

Un seul tour : 4 simples / stroke play / 18 trous - Les 3 meilleurs scores "Bruts" sont retenus.

Marques de départ : repères jaunes

Classement : par addition des 3 meilleurs scores. Toute équipe ayant déclaré forfait sera classée en dernière position.

Départage : par comparaison des cartes non retenues, puis si besoin des meilleures cartes, puis des secondes meilleures cartes, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

Suivant le nombre de clubs participants il pourra être créé 2 divisions en 2019. La répartition dans les divisions se faisant à partir du classement 2018.

DEPARTS ET ORDRE DE JEU

Le tirage des départs est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente. Les clubs engagés n'ayant pas participé à l'épreuve de l'année précédente sont placés à la suite.

Ordre de jeu : Les joueuses portées sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du Championnat de Bretagne par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

L'achèvement du tour doit être recherché. Si le tour n'a pas pu être achevé un classement sera établi en prenant en compte le score des joueurs appartenant aux vagues ayant fini le tour, à la condition que la moitié au moins des vagues du tour soit rentrée. Dans le cas contraire les titres et trophées associés à cet évènement ne seront pas attribués et le championnat sera annulé ou reporté.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Droits d'engagement : 110 €uros.

Rappel : le nombre maximum d'équipiers pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipiers qui joueront en stroke-play.

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES DES GOLFS 9 TROUS

SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 SEPTEMBRE 2018 AU GOLF DE RIMAISON

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

- Championnat ouvert aux associations sportives affiliées avec un terrain de 9 trous, répondant aux critères d'homologation et à jour de leur redevance fédérale. Le jumelage des Clubs n'est pas autorisé.
- Un club ne pourra engager qu'une seule équipe.

Pour les équipiers :

- Joueuses et joueurs dont l'index à la date limite d'inscription n'est pas supérieur à 24.

FORME DE JEU

1er Jour : 6 Simples / Stroke-play / 18 trous

2ème Jour : 3 foursomes / Stroke-play / 18 trous (la composition des foursomes pourra être mixte)

Classement : Les 8 meilleures cartes en stroke-play brut sont retenues.
Soit 5 simples et 3 foursomes ou 6 simples et 2 foursomes.

Départage : Comparaison des cartes non retenues, puis des meilleures cartes : 1°) des simples – 2°) des foursomes, puis des secondes meilleures cartes : 1°) des simples – 2°) des foursomes, etc...

Marques de départ :

- Messieurs : Repères Blancs
- Dames : Repères Bleus

Les clubs pourront inscrire un maximum de 12 joueurs sur la fiche de composition d'équipe.

Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque, en simple et en foursome, en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Droits d'engagement : 200 Euros.

Pour tous renseignements : J. Pierre AUFFRET – Tél. 06 86 75 33 08 - mail : jp.auffret@hotmail.fr

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE INDIVIDUEL

- | | | |
|------|---|---------|
| 6.1. | CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DAMES ET MESSIEURS | page 42 |
| 6.2. | CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS DAMES | page 44 |
| 6.3. | CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS 1 MESSIEURS | page 46 |
| 6.4. | CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SENIORS 2 MESSIEURS | page 48 |

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE INDIVIDUEL
Grand Prix du Conseil Régional

SAMEDI 1^{ER} ET DIMANCHE 2 SEPTEMBRE 2018 AU GOLF DES AJONCS D'OR

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne".

Les conditions du règlement particulier de l'épreuve priment celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert :

- aux Champions de Bretagne Individuels "Dames et Messieurs" 1^{ère} série de l'année précédente ;
- aux joueuses et joueurs membres des Groupes de Ligue 2018 ;
- aux qualifiés des Championnats départementaux de l'année en cours.
- aux joueuses et joueurs figurant au Classement du "Mérite Amateur" toutes catégories à la date du classement calculé au 31 juillet de l'année en cours.

Champ des joueurs limité à 120.

Les joueurs déclarant forfait après la date limite d'inscription ne seront pas remplacés.

FORME DE JEU

Stroke-play : 36 trous / stroke-play / 18 trous par jour

Classement : en "Brut". Les joueurs seront classés dans la série correspondant à l'index qui est le leur à la date limite d'inscription.

Repères de Départ : • Messieurs : Repères Blancs : - 1^{ère} série : index jusque 8,4
- 2^{ème} série : index de 8,5 à 18,4
• Dames : Repères Bleus : - 1^{ère} série : index jusque 11,4
- 2^{ème} série : index de 11,5 à 26,4

Index pris en compte : Ceux obtenus à la date limite de clôture des inscriptions

Ordre des départs : - 1^{er} tour : dans l'ordre croissant des index et par série.
- 2^{ème} tour : dans l'ordre inverse du classement du 1^{er} tour et par série.

⇒ Remarque : *Un classement spécifique permettra de désigner et récompenser les champions de Bretagne "Cadette et Cadet".*

CONDITIONS PARTICULIERES

Epreuve "non-fumeur" :

Se référer au Règlement des compétitions et Règles Locales Permanentes Fédérales (Hard Card).

Téléphone portable :

Se référer au Règlement des compétitions et Règles Locales Permanentes Fédérales (Hard Card).

ENGAGEMENT

Inscriptions : modalités d'inscriptions données ultérieurement

Date limite d'inscription : 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve

Droits de Jeu :

- 36 € pour les adultes
- 10 € pour les jeunes nés en 1998 ou après.

Remarque : aucune inscription ne pourra se faire téléphoniquement.

Renseignements complémentaires : Contacter Serge LUDOT : 06 83 07 12 88

REMISE DES PRIX

30 minutes après la fin de l'épreuve au Club House du Golf

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE INDIVIDUEL SENIORS 1 MESSIEURS

MARDI 15 MAI 2018 AU GOLF DE LA FRESLONNIERE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert :

- aux joueurs qualifiés lors des Championnats départementaux de l'année en cours et ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.
- aux trois premiers de la 1^{ère} série de l'année précédente + joueurs au Mérite Amateur Seniors Messieurs.

Les joueurs déclarant forfait après la date limite d'inscription ne seront pas remplacés.

FORME DE JEU

Stroke play / 18 trous Classement en brut

Les joueurs seront classés dans la série correspondant à l'index qui est le leur à la date limite d'inscription, quel que puisse être éventuellement la série départementale dans laquelle ils se sont qualifiés.

En cas d'égalité pour la première place, play-off en trou par trou

Pour les autres places, départage suivant le logiciel RMS

Seniors 1 : boules jaunes, 1^{ère} série : index jusque 11,4
2^{ème} série index à partir de 11,5

Ordre des départs :

- 2^{ème} série et 1^{ère} série dans l'ordre décroissant des index dans chaque série

ENGAGEMENT

Inscriptions : modalités d'inscriptions données ultérieurement

Date limite : 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve

Droits d'inscription : 23 €

REMISE DES PRIX

30 minutes après la fin de l'épreuve au Club House du Golf

JEUNES

- 7.1. CHAMPIONNAT DE BRETAGNE JEUNES page 48
- 7.2. INTER-REGION page 50
- 7.3. CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PITCH AND PUTT U10 page 51

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE INDIVIDUEL JEUNES "Trophée Bertrand Tessier "

SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 MAI 2018 AU GOLF DE DINARD

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne".

Les conditions du règlement particulier de l'épreuve priment celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux :

- Joueurs qualifiés suite aux qualifications départementales (4 tours)

Tous les joueurs et joueuses qualifié(e)s doivent être licencié(e)s de la Ligue de Bretagne de Golf et s'être acquitté(e) du Badge Fédéral 2018.

FORME DE JEU

Stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour

Catégories :

- U 16 Minimes garçons et filles nés en 2002 et 2003
- U 14 Benjamins et benjamines nés en 2004 et 2005
- U 12 garçons et filles nés en 2006 et après

Distances de jeu préconisées : voir § 5-3-6-4 du Vade-mecum sportif fédéral de l'année en cours

Ordre de jeu : 1^{er} jour : par ordre croissant des index et par catégories
2^{ème} jour : par ordre inverse des résultats du 1^{er} tour et par catégories

Classement : Addition des scores "Bruts" des 2 tours.

En cas d'égalité de score pour la 1^{ère} place, un play-off en « trou par trou » sera organisé

En cas d'égalité pour la dernière place qualificative, un play-off en "trou par trou" sera organisé

CONDITIONS PARTICULIERES

Epreuve "non-fumeur" : Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2-2 (I-9-3)

Chariot électrique : L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Cadets : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Moyens de déplacements : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les vélos ou tout autre moyen de déplacement sont interdits dans l'enceinte du golf pour les joueurs et les accompagnateurs.

Téléphone portable : Sauf en cas de force majeure, ou dans le cadre d'un appel exceptionnel (contacter le Comité de l'épreuve ou un arbitre, par exemple), l'utilisation des téléphones portables par le joueur ou son cadet est déconseillée. De plus, les téléphones portables devraient être éteints pour ne pas gêner les autres joueurs. Se référer au Règlement des compétitions et Règles Locales Permanentes Fédérales (Hard Card).

QUALIFICATION POUR L'INTER-REGION

Le nombre de qualifiés est fonction des résultats et des participants par catégories.
Ce nombre sera déterminé par "l'Equipe Technique Régionale" (E.T.R.)

Wilds-cards : à titre exceptionnel l'ETR se réserve le droit de repêcher un joueur non qualifié qui n'a pas pu participer à une ou plusieurs épreuves parce qu'il a joué une compétition golfique d'une catégorie supérieure (grand-prix, divisions adultes, etc...), une raison médicale justifiée et agréée par la commission sportive de la Ligue de Bretagne, un séjour scolaire à l'étranger, etc...

ENGAGEMENT

Les inscriptions se font par l'EXTRANET par l'intermédiaire des Clubs.

DATE LIMITE : 7 jours pleins avant le 1er jour de l'épreuve

Droit d'engagement : gratuit.

Pour tous renseignements : Serge LUDOT : sergeludot@orange.fr - Portable : 06 83 07 12 88

FINALE INTER-REGIONALE "JEUNES"

10, 11 et 12 juillet 2018

GOLF DE SABLE-SOLESMES

VOIR LE VADE-MECUM 2018 DE LA FEDERATION

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PITCH AND PUTT U10

SAMEDI 20 OCTOBRE 2018 AU GOLF DE RENNES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert :

- Chaque département sélectionne 12 joueurs dont minimum 2 joueuses.
- Chaque département a son propre mode de sélection.
- Une liste d'attente par ordre des résultats départementaux des non qualifiés sera utilisée par la Commission Sportive, qui pourra compléter les places laissées vacantes par les sélections départementales qui n'envoient pas les 12 joueurs possibles.

FORME DE JEU

L'épreuve se déroulera sur le pitch & putt du Golf de Rennes (9 trous, 597 mètres)

Stroke play / 9 trous le matin puis 9 trous l'après midi

Classement brut garçons et classement brut filles des 2 tours cumulés.

En cas d'égalité pour la première place, play-off en trou par trou

Pour les autres places, départage suivant le logiciel RMS

Repères de départs : commun pour les garçons et les filles
parcours pitch & putt de 597 mètres

Ordre des départs :

- Les départs seront organisés de façon à faire jouer, si possible, des joueurs des différents départements dans la même partie.

ENGAGEMENT

La liste des 12 qualifiés qui participeront devra être envoyée au secrétariat de la Ligue par le Responsable Jeunes Départemental – 8 jours avant le jour de l'épreuve.

REMISE DES PRIX

Remise des prix 30 minutes après la fin de l'épreuve au Club House du Golf.

